

**LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE BURUNDAISE : « CAMPAGNE HALTE AU TROISIEME  
MANDAT ».**

**DECLARATION DE LA SOCIETE CIVILE BURUNDAISE A LA SUITE DU 3ème SOMMET EXTRA-  
ORDINAIRE DES CHEFS D’ETATS DE LA COMMUNAUTE D’AFRIQUE DE L’EST(EAC) TENU A DAR-ES-  
SALAAM EN DATE DU 06 JUILLET 2015.**

Consécutivement au Communiqué du Troisième Sommet Extraordinaire des Chefs d’Etats de la Communauté de l’Afrique de l’Est (EAC) tenu à Dar-es-Salaam en date du 06 juillet 2015, les organisations de la société civile burundaise voudraient communiquer à l’opinion publique tant nationale qu’internationale ce qui suit :

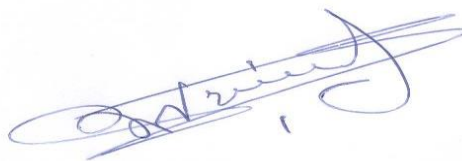
1. Les organisations de la société civile notent avec intérêt les efforts déployés par la communauté internationale notamment la Communauté des pays d’Afrique de l’Est et l’Union Africaine en vue d’aider le peuple burundais à trouver une solution à la crise burundaise provoquée par la décision du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat à la tête du Burundi en violation de l’Accord d’Arusha pour la Paix et la Réconciliation ainsi que de la Constitution de la République du Burundi ;
2. Les organisations de la société civile ont noté, avec forte déception, le mépris affiché par le Président Nkurunziza qui s’est absenté pour la deuxième fois des sommets de l’EAC sur le Burundi et qui, en réalité, ne participe plus à aucun forum international dédié au Burundi et préfère la défense de ses intérêts personnels en battant campagne au moment où les amis du Burundi se battent pour trouver une solution de la crise provoquée par ses ambitions illégitimes ;
3. Les organisations de la société civile saluent le fait que les Chefs d’Etats de l’EAC ont tenu à décider la protection de l’Accord d’Arusha et de la Constitution du Burundi, notamment en ce qui concerne le respect de la limitation des mandats présidentiels ;
4. Toutefois, les mêmes organisations regrettent et trouvent paradoxal que les Chefs d’Etats aient évité de souligner que la violation de ce principe constitutionnel de limitation des mandats par le Président Nkurunziza est présentement à la base de la crise profonde que traverse le Burundi et qui menace la paix et la stabilité de toute la Communauté ;
5. Les organisations de la société civile sont déçues par le recul que consacrent les décisions du sommet du 6 juillet 2015 par rapport, d’une part, aux résolutions du sommet de l’EAC du 31 mai 2015 qui recommandaient notamment un report des élections pour 45 jours, le désarmement des milices des partis politiques et la poursuite du dialogue politique, et d’autre part aux décisions pertinentes du Conseil de Paix et Sécurité de l’Union Africaine particulièrement en ce qui ce concerne le consensus préalable sur le calendrier électoral avant la tenue des élections ;
6. Les organisations de la société civile sont particulièrement déçues par le silence du Sommet sur la mascarade d’élections législatives tenues le 29 juin 2015, sans compétition pluraliste, dans un contexte d’insécurité marqué par les flux importants de réfugiés burundais, sans couverture de medias indépendants, sans une observation neutre, marquées par les dénonciations et l’exil du Président de l’Assemblée Nationale et d’un Vice-Président de la République, et en violation de la décision du Conseil de Paix et Sécurité exigeant un consensus préalable sur le calendrier électoral et le désarmement des milices ;

7. Les organisations de la société civile tiennent à rappeler que le combat contre le troisième mandat du Président Nkurunziza n'est pas une lutte de positionnement pour des postes politiques, c'est avant tout un combat pour le respect de l'Accord d'Arusha et de la Constitution, une lutte pour la consolidation de la paix et de la démocratie au Burundi ;
8. A cet égard, les organisations de la société civile s'inscrivent en faux contre l'astuce d'accorder un troisième mandat au Président Nkurunziza en lui permettant des élections présidentielles non crédibles et en lui exigeant un gouvernement d'union nationale à l'issue de cette élection ;
9. Les organisations de la société civile estiment que le report des élections du 15 au 30 juillet 2015 n'aura aucune signification s'il n'y a pas annulation des législatives du 29 juin et si les deux semaines ne peuvent pas permettre le désarmement de la milice Imbonerakure ;
10. Les organisations de la société civile proposent plutôt que la période du 15 au 30 juillet 2015 soit efficacement utilisée pour un dialogue entre toutes les parties concernées afin de fixer un calendrier consensuel des élections crédibles, démocratiques et apaisées;
11. Les organisations de la société civile rappellent que le sommet des Chefs d'Etat de l'EAC a toujours voulu mettre en avant un dialogue qui tarde à se concrétiser et aimeraient préciser les conditions préalables pour la réussite de ce dialogue, notamment : a) la libération des manifestants et l'engagement de cessation des arrestations, b) la levée des mandats d'arrêt émis contre les leaders de la contestation, c) la réouverture des medias indépendants d) la mise en place des conditions suffisantes de sécurité des leaders des partis et organisations engagés dans le mouvement de contestation du troisième mandat de Nkurunziza et e) un espace neutre qui pourrait abriter ces négociations.
12. Il importe que le facilitateur organise rapidement et préalablement une concertation des différents leaders dans un lieu sécurisé, en dehors du Burundi.
13. Les organisations de la société civile réitèrent enfin qu'elles ne soutiendront aucune solution aboutissant au troisième mandat du Président Nkurunziza et restent ouvertes pour la discussion d'une solution qui permettra une bonne organisation des élections, le désarmement de la milice imbonerakure, une enquête indépendante sur les violations graves de droits de l'homme durant la période de contestation et le retour sécurisé des burundais et des leaders politiques en exil.

**Fait à Bujumbura, le 10 juillet 2015**

**Pour la Campagne Halte au troisième mandat**

**Vital NSHIMIRIMANA**



**Délégué Général de FORSC**